



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Blois, le 30/06/2023

Gérer Mes Biens Immobiliers – Déclaration d'Occupation : dès le lundi 3 juillet 2023, les Finances publiques apportent un nouvel accompagnement en immédiate proximité aux usagers de Loir-et-Cher

À partir du lundi 3 juillet 2023 et dans une commune de Loir-et-Cher sur trois, les habitants pourront avoir, depuis la mairie de leur domicile, un rendez-vous en visioconférence avec les Finances publiques pour les aider spécifiquement dans leur déclaration d'occupation des locaux d'habitation.

Pour obtenir ce « rendez-vous Finances publiques » en visioconférence depuis leur mairie, les usagers disposent d'un numéro de téléphone départemental spécialement mis en place par la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) :

06 16 39 53 02

(du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 16h30)

Ce dispositif, spécifique au Loir-et-Cher, est activé dans les 77 communes qui ont été volontaires pour être équipées de ce système de visioconférence proposé par la DDFiP.

Pour la première fois, une telle organisation offre une aide en immédiate proximité aux usagers de Loir-et-Cher, qui peuvent par ailleurs contacter par messagerie sécurisée leur Service des Impôts des Particuliers, en obtenir un rendez-vous téléphonique ou physique, se rendre à leur guichet, et bénéficier de l'accompagnement des Établissements France Services dans lesquels les Finances publiques reçoivent sur rendez-vous.

Pour faciliter ces déclarations d'occupation qui doivent être opérées avant le 31 juillet 2023, la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher se déploie au plus près des habitants et salue le partenariat essentiel noué autour de ce tout nouveau dispositif avec l'Association des Maires de Loir-et-Cher.

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, ainsi que le Conseil départemental de Loir-et-Cher, avaient apporté leur soutien dès le 6 mai 2020 à ce projet porté par la DDFiP. Cette dernière a remporté l'appel à défis lancé en 2021 par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et bénéficié d'un financement spécifique de l'État pour déployer les équipements de visioconférence, dont les derniers ont été installés au premier trimestre 2023.